

Lettre ouverte aux destinataires de la motion du 14 janvier ... et aux autres

Qui a peur de l'anonyme calomnie ?

*Comme ils veulent, où ils veulent ! Quand ils veulent !...
L'agresseur hurle qu'on l'égorge ...
L.F. CELINE, **Bagatelles pour un massacre***

Aux premiers jours du printemps, le SNCA e.i.L. Convergence a été destinataire d'un courrier émanant d'un / de « *Collectif(s)* – le nombre de cet adjectif substantivé étant incertain sous les doigts claviotant des auteurs du dit courrier - *en constitution pour une éthique professionnelle au sein des établissements* ». Aucune identité, même pas celle du / de la « *porte-parole* », aucune localisation : rien qu'une lettre « *se cachant courageusement derrière le bouclier de* » **l'anonymat** ...

Ce courrier met en cause Madame PEDERZOLI, professeur au lycée Loritz de NANCY, organisatrice, depuis 15 ans, du voyage de la Mémoire de la SHOAH, préconisé par les textes officiels et parrainé par l'association Déportation, Persécutions, Mémoire (D.P.M.), partenaire de l'Education Nationale. Il met également en cause le SNCA e.i.L. Convergence qui se laisserait « *manipuler par le piège, certes subtilement tressé mais de façon indigne ...par cette enseignante* » .

Comme presque toutes les **lettres anonymes**, celle-ci contient une menace, celle d' « *une plainte en diffamation* » soit par le proviseur du lycée Loritz, soit par le collectif lui même. En effet, ce proviseur, Madame THIEULIN, se trouverait confrontée « *à l'accablement, le harcèlement et le lynchage qu'elle subit* » du fait de ...

Qui ? Madame PEDERZOLI ? Le SNCA e.i.L. Convergence ? Les 23 élèves interdits de voyage par Madame THIEULIN ? Les familles de ces élèves à qui Madame THIEULIN a fait savoir que, s'ils partaient, ils ne seraient couverts par aucune assurance ?

Madame le Proviseur du lycée Loritz est un personnel d'autorité qui, d'après ses *supporters* sans visage, serait victime de sévices que, trop souvent, des personnels d'autorité exercent contre ceux qui leur sont soumis ...

Inversion des notions, confusion des valeurs ...**L'anonymat** exerce ses ravages pervers et bouleverse les normes de la morale sociale ! Parler d'éthique quand dans le même temps on calomnie ceux qu'on prétend rappeler à l'ordre, voilà qui est la marque d'un sacré culot et d'une prétention puérile à dicter la conduite du monde !

Ainsi le SNCA e.i.L. Convergence participerait « *à l'amplification d'une idéologie raciste !* » Laquelle ?

Ainsi le SNCA e.i.L. Convergence ferait des « *assimilations ... entre le proviseur du lycée Loritz et des personnages aussi malfaisants que des Faurissons (sic) et autres*

négalionistes. » Quelle autre organisation syndicale a dénoncé l'intrusion des faussaires négationnistes dans les établissements secondaires au début de l'année scolaire ?

Ces propos, tout courageusement **anonymes** qu'ils soient, relèvent de la calomnie, voire de la dénonciation calomnieuse, telles que définies et sanctionnées par l'article 226-10 du **Nouveau Code Pénal**.

Ce qui est évident, c'est que Madame le Proviseur du Lycée Loritz a outrepassé ses pouvoirs en se mêlant indûment du projet pédagogique de Madame PEDERZOLI et de ses élèves. De même qu'elle les a outrepassés en refusant d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 12 février 2010 la question du voyage des 23 élèves de Terminale, inscription qui lui avait été pourtant demandée dans les temps, par courrier et par un élu au CA. Comme la question n'a pas été discutée, aucune motion justifiant ce voyage n'a pu être adjointe au procès verbal de la séance du CA ce qui est une procédure on ne peut plus démocratique pour donner la parole à une éventuelle minorité !

Qui a menacé l'autre d'un conseil de discipline ? Qui a fait convoquer l'autre, ni malade, ni en arrêt maladie, par le médecin conseil ? Qui a favorisé une pétition contre l'autre ? Qui, ayant proposé pour l'autre une note administrative de 40 / 40 et inscrit 3 TB pour ponctualité/assiduité, activité/efficacité, autorité/rayonnement a eu le front d'ajouter ce commentaire contradictoire et à la limite de l'injure : « *Fait ce qu'elle veut, comme elle le veut, quand elle le veut ; se pose en victime quand on lui demande de s'intégrer à la logique du système et d'en respecter les règles* » ? Qui a noyé l'autre, d'octobre 2009 à mars 2010, sous un flot de paperasses au prétexte de l'organisation du Voyage de la Mémoire de la SHOAH ? Qui a brandi contre l'autre l'annonce d'une inspection générale ? Qui a tenté d'extorquer de l'autre un faux témoignage contre ses élèves ? Qui a accusé injustement l'autre de faire des faux ? Qui de surcroît a usé de mépris envers les élèves de Terminale qui voulaient faire valoir leur droit à « *ne pas être frustrés* », selon les termes mêmes du ministère, des fruits du travail qu'ils avaient produit sous la conduite de Madame PEDERZOLI ? Et le harceleur serait le harcelé ?

Le SNCA e.i.L. Convergence ignore, bien entendu, qui sont les auteurs de la **lettre anonyme**, prétendant commenter la teneur d'un courrier destiné au ministre de l'Éducation Nationale dont, pour information, une copie avait été adressée à Madame le Proviseur du Lycée Loritz. Si cette copie est tombée dans les mains **anonymes** des constituants du collectif si peu éthique dont la production scripturaire fait l'objet de cette **Lettre ouverte**, ce n'est pas le SNCA e.i.L. Convergence qui l'y a laissé choir ... **QUI**, alors ?

Ce **QUI** manque singulièrement de sang froid, de discrétion et ne pratique guère le devoir de réserve.

Ce **QUI** semble faire montre de peu de jugeote qui laisse traîner entre des mains **anonymes** un document que la simple honnêteté intellectuelle a fait parvenir à la personne dont il faisait état.

Le SNCA e.i.L. Convergence a pris parti dans cette affaire du voyage de la Mémoire de la SHOAH pour trois raisons principalement :

- 1/ Pour défendre la liberté pédagogique d'un professeur ;**
- 2/ Pour exiger le respect dû au travail fourni par les élèves ;**
- 3/ Pour lutter contre ce qui, de près ou de loin, volontairement ou non, fait le lit de l'antisémitisme qui veut anéantir la mémoire de la SHOAH dont s'éteignent sous nos yeux les derniers témoins et les derniers survivants.**

Son attachement aux valeurs de la République, y compris celles de la République sociale, et aux objectifs émancipateurs de la **Charte d'Amiens** suffit à guider l'action du SNCA e.i.L. Convergence : les malfaisants pas plus que les écervelés n'en viendront à bout.

Blois, le 21 avril 2010